

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 13 février 2017

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 13 février 2017 à 19 h à la salle du conseil située au 707, avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Jean-Yves Marcoux sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

Ouverture de l'assemblée

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de cette session spéciale. Le maire Richard Lehoux procède à l'ouverture de l'assemblée.

32-02-17 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Avis de motion – Règlement d'emprunt Bas-St-Thomas
- 4- Avis de motion – Règlement d'emprunt Bâtiment des Loisirs
- 5- Avis de motion – Règlement d'emprunt Prolongement des services route 216 (Est et Ouest)
- 6- Résultat d'ouverture des soumissions – Réfection du Bas-St-Thomas
- 7- Embauche d'un Coordonnateur des Loisirs
- 8- Modification du règlement d'emprunt 2016-217
- 9- Levée de l'assemblée

33-02-17 Avis de motion – Règlement d'emprunt Bas-St-Thomas

Avis de motion est donné par Shirley McInnes conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt pour la réfection et le pavage d'une partie du rang Bas-St-Thomas.

34-02-17 Avis de motion – Règlement d'emprunt Bâtiment des Loisirs

Avis de motion est donné par Joan Morin conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt pour la démolition et la reconstruction du bâtiment des Loisirs situé au 790, rue des Loisirs.

35-02-17 Avis de motion – Règlement d'emprunt Prolongement des services route 216 (Est et Ouest)

Avis de motion est donné par Shirley McInnes conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil, un règlement décrétant un règlement d'emprunt pour un prolongement de service d'aqueduc et d'égout sur la route 216 pour le secteur Est et Ouest.

36-02-17 *Résultat d'ouverture des soumissions – Réfection du Bas-St-Thomas*

ATTENDU que des soumissions ont été demandées pour la réfection et le pavage d'une partie du rang Bas-St-Thomas;

ATTENDU que les offres pour la réfection et le pavage d'une partie du rang Bas St-Thomas étaient les suivantes :

Soumissionnaire	\$
Entreprises Lévisiennes	329 265,45 \$
Gilles Audet Excavation	298 149,24 \$
P.E. Pageau	307 719,24 \$
Pavage Sartigan	297 104,31 \$
Construction BML	283 367,74 \$
Conrad Giroux inc.	321 714,54 \$
Construction Abénakis	324 884,62 \$

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Marcoux et unanimement résolu

Que les membres du conseil retiennent l'offre de Construction BML pour la réfection et le pavage d'une partie du rang Bas-St-Thomas au prix estimé de 283 367,74 \$ avec taxes, le tout conditionnel à l'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt 2017-220 ainsi que l'acceptation par le MTQ du projet dans le cadre du programme de subvention AIRRL dossier 2016-217.

37-02-17 *Embauche d'un Coordonnateur des Loisirs*

CONSIDÉRANT la résolution 20-02-17 formant un comité pour l'embauche d'un coordonnateur des loisirs;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Carl Marcoux et résolu unanimement

Que les services de Xavier Nadeau-Tardif sont retenus pour une période indéterminée.

Que les conditions seront celles établies par le contrat présenté au Conseil

Que son mandat consiste à

- 1- Planifier, organiser et diriger le déroulement du terrain de jeux;
- 2- Planifier les activités sportives et culturelles;
- 3- Assurer un soutien à l'organisation d'événements ou de journées spéciales organisé par le service des Loisirs;
- 4- Gérer les infrastructures de loisirs et culturelles de la municipalité;
- 5- Gérer les divers outils de communications de la municipalité;
- 6- Exécuter toute autre tâche nécessaire et utile au fonctionnement général du bureau.

Que le maire est autorisé à signer le contrat de travail qui stipule les modalités de l'emploi.

38-02-17 *Modification du règlement d'emprunt 2016-217*

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2016-217 adoptée le 21 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 1076 du Code municipal que le règlement peut être modifié par résolution s'il remplit les conditions prévues;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification est conforme à l'article 1076;

En conséquence, il est proposé par Hugo Berthiaume et unanimement résolu

Que le règlement numéro 2016-217 est modifié de la façon suivante :

À l'article 3, le texte sera modifié de la façon suivante :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 181 520 \$ sur une période de 10 ans et une somme de 312 810 \$ sur une période de 15 ans. La différence entre la dépense et l'emprunt, soit 34 100 \$, sera prise à même le fond général. »

39-02-17 *Levée de l'assemblée*

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 20 h.

Richard Lehoux
Maire

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier
et directeur général